

PAIN EMBALLÉ CANADIEN
FORMULAIRE D'EXCLUSION DE L'ACTION COLLECTIVE EN ONTARIO

Je souhaite m'exclure de l'action collective suivante en Ontario, qui inclut les membres de la classe résidant partout au Canada, sauf au Québec, alléguant que certains fabricants et détaillants ont participé à une conspiration illégale concernant les prix payés pour le pain emballé vendu au Canada entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2021 :

Marcy David et al. c. Les Compagnies Loblaw Limitée, et al., portant le numéro de dossier judiciaire CV-17-586063-00CP (Toronto).

Je comprends qu'en remplissant et en soumettant ce formulaire de manière à ce qu'il soit reçu avant la date limite d'exclusion :

- Je ne pourrai pas participer à l'action collective en Ontario et ne serai pas lié par un jugement ou un règlement dans cette action collective, ni bénéficier des avantages qui en découlent, y compris le règlement proposé entre Loblaw et Weston ; et
- Je devrai entamer ou poursuivre ma propre poursuite à mes propres frais si je souhaite faire valoir une revendication légale pour une prétendue conspiration liée au pain emballé vendu au Canada entre 2001 et 2021.

Nom légal complet:	
Adresse courriel:	Numéro de téléphone:
Adresse actuelle (incluant la ville, la province et le code postal) :	
Anciens noms, s'il y a lieu, au moment de mes achats de pain emballé entre 2001 et 2021 :	
Signature:	

Envoyez ce formulaire par la poste ou par courriel à Verita Global, l'administrateur du règlement désigné pour l'action collective en Ontario, à l'adresse ci-dessous, de manière à ce qu'il soit reçu au plus tard à minuit (heure du Pacifique) le 25 avril 2025 :

Administrateur du règlement du pain emballé en Ontario
a/s de Verita Global
C.P. 3355
London, ON N6A 4K3
Courriel : pain@veritaglobal.com